

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE TARENTOISE

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 17 novembre 2020**

Date de la convocation : 10 novembre 2020  
Nombre de délégués en exercice : 27  
Nombre de délégués présents : 23  
Nombre de délégués en visioconférence : 1  
Nombre de délégués excusés : 4  
Nombre de délégués absents : 1  
Nombre de pouvoirs : 2  
Ne prend pas part au vote : ---  
Nombre de votes : 24  
Secrétaire de séance : Hubert THIERY

L'an deux mille vingt, le dix-sept novembre à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise, dûment convoqué, à la Salle polyvalente - Saint-Jean-de-Belleville, sous la présidence de Monsieur Fabrice PANNEKOUCKE, Président

Etaient présents :

SALINS-FONTAINE : Françoise CROUSAZ, Fabienne BLANC-TAILLEUR.  
MOUTIERS : Fabrice PANNEKOUCKE , Nouare KISMOUNE,  
Marie-Christine BERMOND, Eric LAURENT, Aïcha DEMONNAZ,  
Guillaume CRUCE (*pouvoir de Florence SCARPETTA*), Claude JOLLET (*en visio*)  
NOTRE DAME DU PRE : Jean-Paul DE BORTOLI.  
SAINT MARCEL : Daniel CHARRIERE, Gilles VIVET.  
LES BELLEVILLE : Claude JAY, Donatienne THOMAS (*pouvoir de Florence BONNEFOY-CUDRAZ*),  
Georges DANIS, Noëlla JAY, Hubert THIERY, Sandra FAVRE,  
Romain SOLLIER, Aurélien ASTRE, Marie-Pierre FREMIOT.  
HAUTECOUR : Daniel BURLET.

Etaient excusés :

SALINS-FONTAINE : Christian ROCTON.  
MOUTIERS: Florence SCARPETTA (*pouvoir à Guillaume CRUCE*), Viviane NOGUES-GSELL.  
LES BELLEVILLE : Florence BONNEFOY-CUDRAZ (*pouvoir à Donatienne THOMAS*)

Etait absente :

MOUTIERS : Chantal MARTIN.

**1) Désignation secrétaire de séance : Hubert THIERY**

**ADMINISTRATION GENERALE - Rapporteur : Fabrice PANNEKOUCKE**

**2) Approbation du procès verbal du conseil communautaire du 20 octobre 2020**

Le Conseil Communautaire approuve le procès verbal

**3) Décisions prises au titre de l'article L.2122.2**

**a) par le Président en vertu de sa délégation entre le 15/10/2020 et le 05/11/2020**

lecture est faite

**b) par le Bureau en vertu de sa délégation.**

lecture est faite

**RESSOURCES HUMAINES - Rapporteur : Fabrice PANNEKOUCKE**

**4) Délibération 135-2020**

**Prolongation d'adhésion au contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires souscrit par le CDG 73 avec le groupement Sofaxis / CNP Assurances jusqu'au 31 décembre 2021**

Mise au voix, approuvé à l'unanimité

le Conseil communautaire :

**VALIDE** la prolongation d'adhésion au contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires souscrit par le Cdg73 avec le groupement Sofaxis / CNP Assurances jusqu'au 31 décembre 2021.

**AUTORISE** le Président à signer l'avenant à la convention relatif à la prolongation d'adhésion au contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires souscrit par le Cdg73 avec le groupement Sofaxis / CNP Assurances jusqu'au 31 décembre 2021 dans les mêmes conditions tarifaires.

**5) Présentation du bilan social de l'exercice 2019**

le conseil communautaire ouï le rapport

**6) Délibération 136-2020**

**Modification du tableau des emplois.**

Mise au voix, approuvé à l'unanimité

le Conseil communautaire :

**DECIDE** la modification de la quotité de temps de travail des emplois suivants :

Un assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe de 5h30 (contre 5h) pour enseigner l'accordéon ;

Un assistant d'enseignement artistique principal 1<sup>ère</sup> classe de 15h00 (contre 13h00) pour l'enseignement des percussions ;

Un assistant d'enseignement artistique principal 1<sup>ère</sup> classe de 16h30 (contre 16h00) pour l'enseignement du violoncelle ;

Un assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe de 15h00 (contre 14h30) pour enseigner la guitare.

**DECIDE** la création des emplois suivants :

Un agent de maîtrise à temps complet.

**FINANCES - Rapporteur : Claude Jay**

**7) Délibération 137-2020**

**Décision modificative n°3 du budget principal 2020**

Mise au voix, approuvé à l'unanimité

le Conseil communautaire :

**ADOpte** la décision modificative n°3 de l'exercice 2020 du budget principal de la CCCT, suivante :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire**

DM3

Désignation	Dépenses <sup>(1)</sup>		Recettes <sup>(1)</sup>	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2182-020 : Matériel de transport	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>30 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2313-020 : Constructions	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>30 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>30 000.00 €</b>	<b>30 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

**Aménagement économique - Rapporteur : Fabrice PANNEKOUCKE**

**8) Délibération 138-2020**

**ZA de la Contamine - cession lot n°4 - CFM**

Mise au voix, approuvé à l'unanimité

le Conseil communautaire :

**DECIDE** de vendre à l'entreprise CFM Cuisine Froid Montagne, ou à toute société s'y substituant, le lot n°4 situé sur la zone d'activités de la contaminate à Saint Marcel dont les principales conditions sont:

- vente des parcelles section E n°805, 811, 813 et 819, pour une superficie totale de 1050m<sup>2</sup>, conformément au plan ci-annexé
- au prix de 38 € HT/m<sup>2</sup>, soit 39 900 € HT et 47 880 € TTC

**AUTORISE** l'entreprise CFM Cuisine Froid Montagne, ou toute société s'y substituant, à déposer l'autorisation d'urbanisme nécessaire à son projet.

**AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer la promesse de vente et tout document découlant des présentes

**Déchets, environnement et qualité de l'air - rapporteur : Georges Danis**

**9) Délibération 139-2020**

**DÉCHETS : Avenant 1 au marché "Bas de quai de la déchèterie des Ménuires – lot 3 : Déchets Non Dangereux"**

Mise au voix, approuvé à l'unanimité

le Conseil communautaire :

**DECIDE** de valider l'avenant proposé

**AUTORISE** le Président, ou son vice-président, à signer l'avenant 1 au marché "Bas de quai de la déchèterie des Ménuires – lot 3 : Déchets Non Dangereux" porté par Suez

**Aménagement de l'espace, transports et mobilité - rapporteur : Nouare Kismoune**

**10) Délibération 140-2020**

**Transport scolaire - Bilan contradictoire des recettes encaissées entre la Région Auvergne Rhône-Alpes et l'AO2 - Finalisation des frais de gestion**

Mise au voix, approuvé à l'unanimité

le Conseil communautaire :

**APPROUVE** le bilan des recettes, les frais de gestion et les frais bancaires pour l'année 2019-2020 et les reversements correspondants.

**FAIT** sienne des recettes à venir (hormis les tickets unitaires) et des relances des familles pour les sommes impayées.

**MANDAT** Monsieur le Président, ou son représentant, pour la signature de toute pièce nécessaire à ce dossier.

**11) Délibération 141-2020**

**Transports saisonniers - Attribution du marché pour la saison H20-21 et approbation de la grille tarifaire**

Mise au voix, approuvé à l'unanimité

le Conseil communautaire :

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les pièces afférentes à l'engagement du marché pour l'exploitation du service de navettes Moûtiers - Les Menuires pour les actifs et travailleurs saisonniers à ABD Voyages pour un montant total de 57 348,60€HT pour 140 jours d'exploitation et un bus d'une capacité de 22 à 30 places, soit 409,63€ HT par jour et à le mettre en œuvre à l'ouverture des stations de St Martin de Belleville et Les Menuires.

**APPROUVE** la grille tarifaire et autorise l'émission des titres de transport aux usagers

**MOÛTIERS, le 17 novembre 2020**

Le Président  
Fabrice PANNEKOUCKE

